

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 15 décembre 2022 à 13 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Véronie Whear.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

22-12-793

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

22-12-794

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Véronie Whear, mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

22-12-795

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 7 ET DU 9 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 7 et 9 décembre 2022, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville, tenues les 7 et 9 décembre 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

22-12-796

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 406 visant à décréter un emprunt et une dépense de 176 000 \$ pour l'achat d'un camion 6 roues avec benne et ses accessoires pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie (horticulture) et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

22-12-797

NOMINATION DE MADAME EMMIE BROWN AU POSTE DE SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de secrétaire au Service de la sécurité incendie a pris fin le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que madame Emmie Brown a complété sa période d'entraînement et de familiarisation le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de secrétaire au Service de la sécurité incendie à madame Emmie Brown, et ce, en date du 7 novembre 2022.

Madame Brown est régie par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est monsieur Vincent Forget.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PPCMOI-2022-02 POUR LE
817, RUE DE LA MADONE - LOT 3 048 186 - ZONE H-402**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 817, rue de la Madone a été déposée en bonne et due forme par monsieur Jérémie Pitre pour Pierre Rose inc.;

CONSIDÉRANT que le projet soumis permet de recycler un entrepôt de fruits et légumes en mini-entrepôts intérieurs, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci relativement au remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage qui demeurera dérogatoire sous réserves de critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 novembre 2022, portant le numéro 22-11-111;

CONSIDÉRANT que l'usage actuellement exercé entraîne des conflits de voisinage liés au bruit;

CONSIDÉRANT que la forme elliptique du bâtiment vient restreindre les possibilités d'aménagement intérieur;

CONSIDÉRANT que le requérant propose d'éliminer le quai de chargement situé du côté de la rue Dorion, de remplacer le revêtement extérieur et de paver les stationnements (côté rue Dorion et rue de la Madone);

CONSIDÉRANT que le présent projet a été précédé d'une assemblée publique de consultation le 15 décembre 2022, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et qu'aucune demande n'y a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le projet d'usage particulier d'occupation d'immeuble par monsieur Jérémie Pitre, visant à recycler un entrepôt de fruits et légumes en mini-entrepôts intérieurs, réduisant ainsi les inconvénients pour le voisinage et améliorant leur bien-être par rapport à la situation antérieure, aux conditions suivantes :

- le montant requis de 1 500 \$ pour les frais de rédaction et de publication devra être déboursé;
- une bande de verdure comportant un aménagement paysager devra être aménagée du côté de la rue Dorion, à partir de la porte montante gauche et s'entendant jusqu'à la limite latérale de propriété.

Le tout, applicable à la propriété située au 817, rue de la Madone, sur le lot 3 048 186 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-402.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

22-12-799

P.I.I.A. – PROJET DE PEINTURE DE TOITURE D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL - 445, RUE DU PORTAGE

CONSIDÉRANT le projet de peinture de toiture d'un bâtiment patrimonial présenté par monsieur Louis-Pierre Coursol relativement à la propriété située 445, rue du Portage, sur le lot 5 069 057 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-319;

CONSIDÉRANT que la couleur de la tôle existante s'est décolorée au fil des années;

CONSIDÉRANT que la couleur proposée, dans les tons de gris, s'harmonisera avec l'ensemble du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 décembre 2022, portant le numéro 22-12-117;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet de peinture de toiture d'un bâtiment patrimonial relativement à la propriété située 445, rue du Portage, tel qu'il a été présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Véronie Whear, mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

22-12-800

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Véronie Whear, mairesse suppléante

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire